La Russie estime nul et non avenu le mandat d’arrêt de la CPI contre Vladimir Poutine

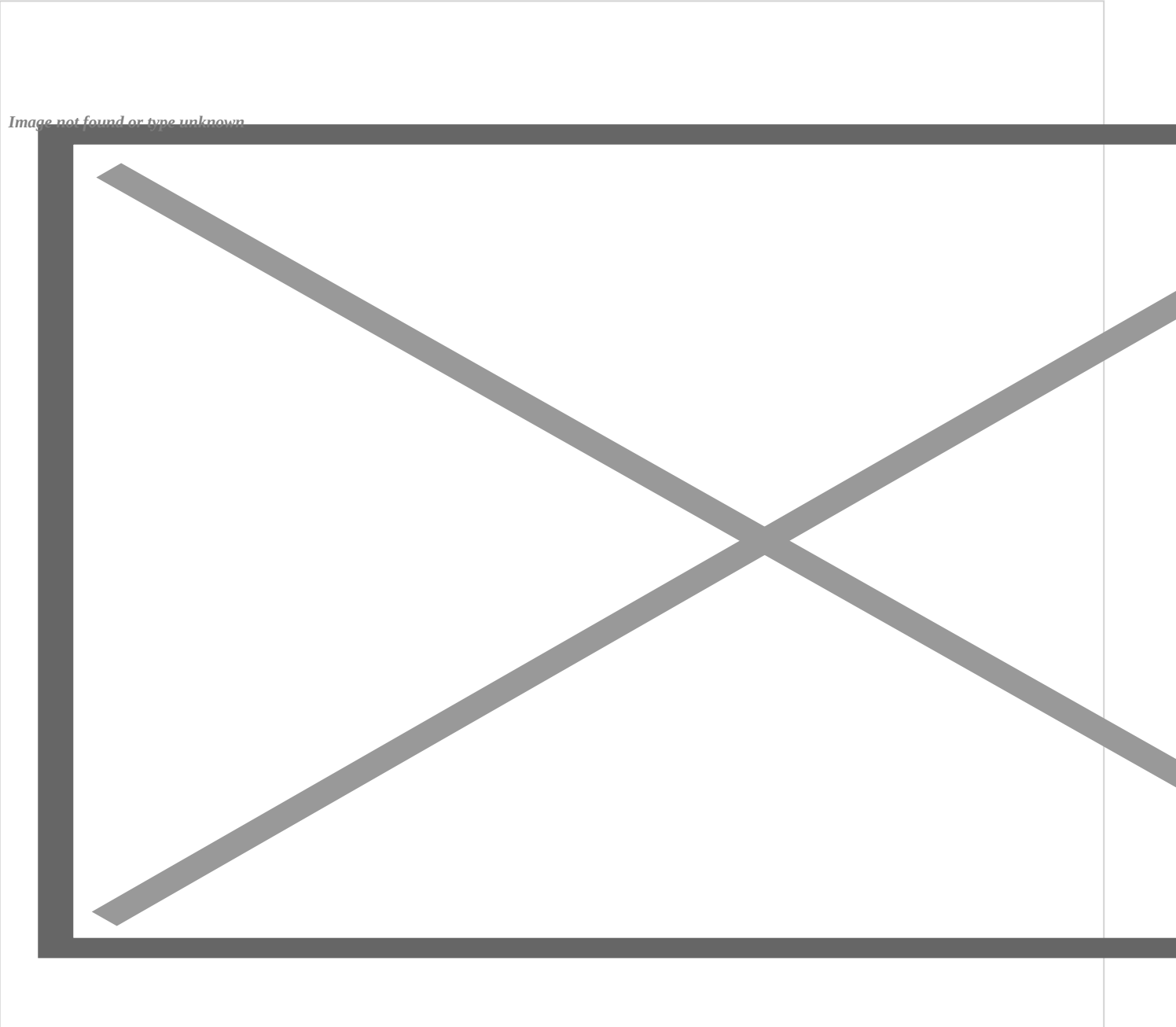

La Havane, 18 mars, (RHC)- Maria Zakharova, porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères et Dimitri Peskov, porte-parole du Kremlin ont qualifié ce vendredi à Moscou de nul et non avenu le mandat

d’arrêt de la Cour Pénale de Justice de La Haye contre le président Vladimir Poutine.

«La Russie n'est pas partie du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et n'a aucune obligation en vertu de celui-ci. La Russie ne coopère pas avec cet organe, et les éventuelles "recettes" d'arrestation émanant de la Cour internationale de justice seront juridiquement nulles et non avenues pour nous» : c'est en ces termes que la porte-parole de la diplomatie russe, Maria Zakharova, a réagi ce 17 mars à l'annonce, par la Cour pénale internationale (CPI) visant Vladimir Poutine.

«Nous considérons que la formulation même de la question est outrageante et inacceptable», a également réagi sur le même sujet le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov. Et de préciser : «La Russie, comme plusieurs autres Etats, ne reconnaît pas la juridiction de cette cour, et toute décision semblable est nulle et non avenue du point de vue juridique en Russie. C'est en fait tout ce que je voudrais dire à propos de cette décision.»

Plus tôt ce même jour, la CPI a annoncé émettre un mandat d'arrêt contre le président russe, l'accusant d'être responsable de crimes de guerre commis en Ukraine.

«Aujourd'hui, 17 mars 2023, la Chambre préliminaire II de la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt contre deux personnes dans le cadre de la situation en Ukraine : M. Vladimir Vladimirovitch Poutine et Mme Maria Alexeïevna Lvova-Belova», commissaire présidentielle aux droits de l'enfant en Russie, a déclaré la CPI dans un communiqué. Le chef d'Etat russe, selon l'organisation internationale, «est présumé responsable du crime de guerre de déportation illégale de population (enfants) et de transfert illégal de population (enfants) des zones occupées d'Ukraine vers la Fédération de Russie».

La veille, le 16 mars, un groupe d’enquêteurs de l’ONU, créé l’an dernier par le Conseil des droits de l’Homme des Nations Unies, avait accusé la Russie de «crime de guerre».

Depuis le lancement de l'offensive russe en Ukraine, les autorités russes ont rejeté toutes les accusations de crimes de guerre formulées à son encontre, notamment par Kiev et les Occidentaux. Elles ont, entre autres, assuré à de nombreuses reprises ne pas viser les civils.

A l'inverse, Moscou a accusé à plusieurs reprises les forces ukrainiennes de crimes de guerre telles que des exécutions sommaires de prisonniers de guerre russes.

Source: Russia Today

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/317025-la-russie-estime-nul-et-non-avenu-le-mandat-darret-de-la-cpi-contre-vladimir-poutine

RADIO HABANA CUBA

Radio Habana Cuba